

## CONCOURS « VOYAGE AVEC LE GROUPE SIRIUS »

### RÈGLEMENT DU CONCOURS (Ci-après le « Règlement »)

Le concours « Voyage avec le groupe **SIRIUS** » (ci-après le « Concours ») est organisé par SIRIUS Services Conseils en Technologies de l'Information Inc. (SIRIUS Conseils) (ci-après l' « Organisateur ») à l'occasion du lancement de sa nouvelle image.

Le Concours se déroule à compter du lundi 23 septembre 2013 à 12h00, heure de Montréal (ci-après la « Date d'ouverture du Concours »), et se termine le lundi 18 novembre 2013 à 17h00, heure de Montréal (ci-après la « Date de clôture du Concours »).

#### 1. ADMISSIBILITÉ

- ✎ Le Concours s'adresse à tous les clients existants, en date du 22 septembre, de l'Organisateur pour les récompenser de leur fidélité et pour l'intérêt de prospects qualifiés.
- ✎ Le gagnant est une personne inscrite au concours en son nom personnel et non pour la société qu'il représente. Il revient au participant de faire les vérifications d'usage auprès de son employeur quant au respect de règles internes relatives à sa participation au concours.
- ✎ Sont exclus de ce concours les employés de l'Organisateur, de ses filiales, de ses sociétés affiliées, de ses agences de publicité ou de promotion, de ses fournisseurs de matériel, de prix et de services reliés au présent Concours et de tout autre intervenant directement relié à la tenue du Concours, ainsi que des membres de leur famille immédiate, père, mère, frères, sœurs et enfants, leur conjoint légal ou de fait et de toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

#### 1. BONIFICATION RELATIVE AU STATUT DU PARTICIPANT :

On distingue deux types de participants :

- ✎ Les clients existants (au 22 septembre 2013) : ils recevront des points de départ.
- ✎ Les prospects qualifiés : ces prospects seront qualifiés par le département des ventes en fonction de leur degré d'intérêt face aux services et produits de l'Organisateur.

On distinguera différents niveaux de prospects, cette qualification est sous la responsabilité du département des ventes.

- *Prospect A* : qui a sollicité ou reçu des informations détaillées sur les services et/ou produits de l'Organisateur.
- *Prospect B* : pour qui une ou plusieurs rencontres ou télé-rencontres ont eu lieu pour présenter et détailler les services et/ou produits offerts.
- *Prospect C* : qui est en phase finale d'achat.

#### 2. AUTRE FORME DE BONIFICATION

Le client existant ou prospect qualifié qui introduira un nouveau client ou un prospect qualifié auprès de l'Organisateur se verra également attribuer des points de bonus.

La grille de points sera communiquée en une annexe jointe au présent règlement.

#### 2. DÉROULEMENT DU CONCOURS

- ✎ Le concours s'articule autour de deux éléments :
  - 1) Une (1) phrase clé représentative de SIRIUS Conseils est décomposée en une suite aléatoire de lettres. La finalité consiste à recomposer cette phrase clé.
  - 2) Quatre (4) énigmes qui seront progressivement affichées sur le site de l'Organisateur, ainsi que sur les médias sociaux (tels que LinkedIn, Facebook, Twitter... cette liste est non exhaustive). La solution de chaque énigme, présentée sous la forme d'une définition sibylline, est un mot ou un groupe de mots décrivant un élément symbolique, un service ou un produit de L'Organisateur. Le participant devra donc trouver ces énigmes en visitant le site internet de l'Organisateur.
- ✎ Bonification relative aux réponses fournies : des points seront attribués pour la recombinaison de la phrase slogan et pour chaque énigme résolue.
- ✎ Le Concours sera annoncé par voie médiatique dans divers organismes de presse ainsi que sur le site de l'Organisateur.
- ✎ Les clients existants et les prospects qualifiés seront avertis par le département des ventes de l'Organisateur qu'ils sont invités à participer au Concours. Cette invitation ne revêt aucun caractère obligatoire.

- ✚ Les personnes désireuses de participer au Concours devront envoyer un courriel à [concours2013@siriusconseils.com](mailto:concours2013@siriusconseils.com) pour manifester leur intérêt et pour nous confirmer sa participation, de nous indiquer qu'il a bien lu et compris le règlement du concours. Les envois des résolutions des énigmes et de la phrase clé se feront sur cette adresse courriel unique.
- ✚ Le règlement du concours sera affiché sur le site de l'Organisateur visible et consultable en tout temps. L'anagramme à reconstituer sera affiché sur cette page Concours, ainsi que les énigmes qui seront affichées progressivement.
- ✚ Quelques jours avant le dévoilement de l'énigme, l'Organisateur informera les participants par courriel et par annonce sur le site Internet de l'Organisateur ainsi que les médias sociaux.
- ✚ Le département des ventes et le Comité marketing de l'Organisateur assureront le suivi administratif du concours.

### 3. PRIX

- ✚ Le gagnant du concours se verra offrir un voyage Club Med pour une (1) semaine pour deux (2) personnes à destination des Bahamas (Columbus Isle).
- ✚ La valeur estimé du prix total est de 4400\$, tout compris (hébergement, transports, nourritures, taxes incluses). Une assurance vol complémentaire estimée à 100\$ par personne sera à la charge du participant.
- ✚ Le voyage doit être complété dans les douze (12) mois suivant la date indiquée dans l'annonce de confirmation qui sera communiqué au gagnant, au-delà le gagnant ne pourra réclamer son prix. Aucune période de prolongation de la période de validité ne pourra être accordée.
- ✚ Les départs se feront à partir uniquement à partir de Montréal. Le transport vers cette ville de départ est à la charge du gagnant et de son compagnon de voyage.
- ✚ Le gagnant du concours devra nous communiquer ses dates de départ et d'arrivée qu'il pourra choisir durant l'année, sauf certaines dates qui sont exclues notamment les congés scolaires, les congés de Noël, le jour de l'An, la semaine du 3 mars 2014 correspondant à la semaine de relâche et Pâques.
- ✚ Le prix offert est nominatif et doit être accepté tel qu'offert. Il n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable.
- ✚ A la date du voyage, le gagnant du Concours et l'accompagnant, ayant tous deux l'âge de la majorité, doivent légalement avoir le droit de quitter le Canada et d'y retourner et doivent avoir légalement le droit d'entrer et de quitter le pays à destination duquel ils se dirigent. Ces derniers sont entièrement responsables d'obtenir, à leurs frais, toute documentation nécessaire au voyage requise par les autorités concernées, incluant, mais s'y limiter, les visas, passeports et certificats de vaccination, ceux-ci devant être obtenus avant le départ.
- ✚ L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour tout report, retard ou annulation du vol ou de toute autre composante des forfaits ou de tout autre transport faisant partie du Prix pour toute raison que ce soit, dont notamment, mais sans s'y limiter, les conditions climatiques, le bris ou le défaut d'équipement. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité également dû au fait que le gagnant et/ou l'accompagnant ait manqué ses obligations contenues dans le paragraphe précédent.

### 4. TIRAGE AU SORT

- ✚ Le 18 novembre 2013, date officielle de clôture du concours, les résultats retenus sont ceux qui auront été reçus avant 17h00, heure de Montréal, l'heure et la date du courriel faisant foi, au-delà de cette heure, aucune réponse ne pourra être acceptée. Les résultats seront ensuite analysés par le département des ventes et le Comité marketing de l'Organisateur, et ce, en conformité avec la grille de points joint en Annexe A. L'identité du gagnant sera ainsi déterminée.
- ✚ En cas d'égalité et afin de déterminer un gagnant, un tirage au sort sera organisé et effectué par l'Organisateur en ses locaux, soit au 5095 rue Jean-Talon Est, Suite 2003 - Montréal H1S3G4, le 19 novembre 2013, à 17h00 (heure de Montréal), date à laquelle le nom du gagnant sera connu.
- ✚ Le gagnant sera personnellement avisé par téléphone, ou dans le cas échéant par courriel, par le département des ventes et le Comité marketing de l'Organisateur.
- ✚ Le gagnant du Concours, en acceptant le prix, accepte également de se faire filmer et photographier, et que son nom, les photos et le film le contenant soient dévoilés et publiés sur le site internet et réseaux sociaux de l'Organisateur.
- ✚ Cet événement sera filmé et ensuite posté sur le site de l'Organisateur et sur les médias sociaux précédemment cités et, le cas échéant, transmis à certains organes de presse.

## 5. CONDITIONS GÉNÉRALES

- ✦ Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- ✦ Les parties en présence (l'Organisateur du concours et les participants) conviennent que tout désaccord ou différend relatif au présent règlement ou découlant de son interprétation ou de son application sera tranché de façon définitive par voie d'arbitrage et à l'exclusion des tribunaux, selon les lois du Québec.
- ✦ À moins que les parties n'en décident autrement dans une convention d'arbitrage, l'arbitrage se déroulera sous l'égide d'un arbitre seul et sera conduit conformément aux règles de droit et aux dispositions du Code de procédure civile du Québec, en vigueur au moment de ce différend. La sentence arbitrale sera finale, exécutoire et sans appel et liera les parties.
- ✦ L'Organisateur n'est aucunement responsable de la circulation d'information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site internet ou par l'équipement et/ou par les programmes associés avec ou utilisés par le Concours, ou en raison d'une erreur technique ou humaine qui aurait pu se produire lors du déroulement du Concours.
- ✦ En cas de conflit, entre la version française et la version anglaise du règlement, la version française aura préséance.
- ✦ L'Organisateur se réserve le droit de détruire tous les documents afférents au Concours une fois que le délai de conservation exigé par la loi est expiré.
- ✦ L'Organisateur du Concours se réserve le droit de disqualifier un participant ou d'annuler sa participation s'il participe ou tente de participer au présent Concours d'une manière qui n'est pas conforme au présent Règlement. Ce participant pourrait être confié aux autorités judiciaires compétentes. Toute décision de l'Organisateur du Concours à l'égard de cet aspect du concours est finale.
- ✦ En participant au Concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensible et raisonnablement disponible pour consultation.

### GRILLE DE BONUS (Annexe A)

CATEGORIE	CONDITIONS	POINTS
Clients SIRIUS	Clients déjà existants -bonus de base	30
Prospect A	Demande/Réception informations détaillées sur produits/services SIRIUS	10
Prospect B	Présentation du produit/service effectué	10
Prospect C	Phase finale d'achat	10
Parrainage	Client ou prospect qualifié introduit nouveau client ou prospect	20
Résolution énigme 1	Envoyer la réponse avant le 18 novembre 2013, à 5:00 pm (Montréal time)	150
Résolution énigme 2	Envoyer la réponse avant le 18 novembre 2013, à 5:00 pm (Montréal time)	150
Résolution énigme 3	Envoyer la réponse avant le 18 novembre 2013, à 5:00 pm (Montréal time)	150
Résolution énigme 4	Envoyer la réponse avant le 18 novembre 2013, à 5:00 pm (Montréal time)	150
Recomposition phrase clé	Envoyer la réponse avant le 18 novembre 2013, à 5:00 pm (Montréal time)	300

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

- A remplir en caractères d'imprimerie SVP et retourner à [concours2013@siriusconseils.com](mailto:concours2013@siriusconseils.com) -

## CONCOURS « VOYAGE AVEC LE GROUPE SIRIUS »

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_,  
atteste participer en mon nom personnel et non au nom de la compagnie que je représente.

Je désire m'inscrire au présent concours qui aura lieu du lundi 23 septembre 2013 (12h00 - heure locale de Montréal) jusqu'au lundi 18 novembre 2013 (17h00 - heure locale de Montréal).

### Détails sur le participant :

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_  Cellulaire  Maison  Bureau

### Réponses aux énigmes :

- Énigme 1 (150 points) : \_\_\_\_\_
- Énigme 2 (150 points) : \_\_\_\_\_
- Énigme 3 (150 points) : \_\_\_\_\_
- Énigme 4 (150 points) : \_\_\_\_\_

### Reconstitution de la phrase clé :

Grâce à la résolution de ces énigmes, j'ai pu découvrir les lettres qui permettent de reconstituer la phrase clé. Ma proposition de la phrase clé est (300 points) :

\_\_\_\_\_

En participant au Concours, je reconnais avoir lu et compris le Règlement du concours et accepte d'être lié par celui-ci et de m'y conformer.

Et j'ai signé le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_